



Pôle vie citoyenne, culturelle et sportive
Service bibliothèque

Décision n° 2021-131

Objet : Contrat de prestation de services avec l'association *Kokkino*

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les actions mises en œuvre par la Ville en vue de favoriser le spectacle vivant sur son territoire,

Considérant l'intérêt de l'activité de l'association *Kokkino* pour la population scéenne et pour la commune,

DÉCIDE d'approuver le contrat de prestation de services à passer avec l'association *Kokkino* dont le siège social est situé : 40 avenue Parmentier à PARIS (75011) pour un montant de 1 100 € TTC pour trois représentations du spectacle de contes « Sous la lune » proposés les 20 octobre à la Bibliothèque et 22 octobre 2021 au Ram-rap.

DÉCIDE de le signer.

PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 22 juillet 2021



Philippe LAURENT